



**L'Association pour l'enseignement de l'EPS
... de la maternelle à l'université**

4, avenue de la pelouse
94160 SAINT-MANDÉ
bureau.national@aeps.org

à Madame Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la
Recherche
110 rue de Grenelle
75357, PARIS SP 07

Madame la Ministre,

Notre association de professionnels de l'EPS se permet de vous interpeller au sujet des nouveaux programmes concernant notre discipline.

Tout d'abord, **nous souhaitons rappeler l'attachement des représentants de notre association à l'esprit de la réforme du collège** dans l'espoir que celui-ci cesse enfin d'aggraver les difficultés scolaires pour une partie des élèves et puisse jouer pleinement son rôle entre l'école élémentaire qui vise des apprentissages fondamentaux et le lycée qui prépare aux études supérieures et/ou à la vie professionnelle. Pour cette raison, nous sommes en accord avec les options fondatrices de ce texte qui a l'ambition de renforcer la consolidation et l'approfondissement des savoirs fondamentaux autour du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. **Nous admettons tout à fait que les programmes soient en concordance avec cette nouvelle logique**, moins prescriptive, plus concertée, donnant plus d'initiatives aux équipes pédagogiques et de temps aux élèves pour revenir sur ce qui n'a pas été acquis d'une année sur l'autre. Dans ce nouveau contexte, **nous concevons que toutes les disciplines soient « contributives » et concourent à la formation, à l'éducation et à l'épanouissement de chaque élève**. L'EPS, par son apport singulier lié à la culture corporelle, est reconnue comme véritable discipline d'enseignement et prend toute sa place dans les cinq domaines du socle commun.

C'est dans cet esprit que nous avons participé activement à la consultation sur le premier projet de programmes d'EPS. Nous avons fait travailler nos groupes réflexion, dits groupes « ressource », sur cette première version afin de jouer notre rôle d'association de professionnels de l'EPS. Nous avons donc envoyé une première analyse critique au CSP ainsi qu'à l'Inspection Générale de l'EPS. Puis nous avons été reçus en juin par le CSP, à qui nous avons remis un dossier précisant nos critiques, en y associant pour chacune d'elles des propositions. Nous avons également consulté nos adhérents et les avons incités à se mobiliser pour la consultation nationale. **Les remarques que nous faisons tenaient principalement à l'imprécision des attendus de fins de cycle, des repères de progressivité et des équilibres entre les différents types d'expériences corporelles devant guider et orienter le travail des enseignants**. D'ailleurs, dans la synthèse publiée de cette consultation, une majorité d'enseignants déclaraient que les attendus

de fin de cycle proposés ne permettaient pas l'évaluation des acquis des élèves et que les repères de progressivité étaient insuffisants.

La version définitive des programmes dévoilée le 18 septembre 2015 par le CSP, présente selon nous une meilleure articulation des compétences avec le socle commun, une plus grande cohérence entre les cycles, une matrice disciplinaire commune aux trois cycles, des champs d'apprentissage complémentaires pour regrouper les activités physiques, sportives et artistiques (APSA) présentant des convergences éducatives et une moindre « révérence » aux pratiques sportives de référence. **Toutefois, ce nouveau projet ne présente pas d'avancées sur les points critiques que nous avons alors pointés, il reste marqué par des zones de flou et des incohérences** qui risquent de rendre difficile voire impossible l'évaluation des acquis au regard du socle. En l'état, l'EPS présentée dans les programmes, pourrait ne rester que vertueuse c'est à dire parée de belles intentions éducatives non opérationnalisées !

Ces éléments de précision nous semblent pourtant indispensables à la mise en œuvre des programmes afin de permettre à notre discipline d'enseignement de conserver une relative cohérence et unité à l'échelle du territoire. C'est pour cette raison que **nous souhaitons qu'ils soient intégrés dans les programmes et non renvoyés à des documents d'accompagnement** qui, par leur caractère facultatif, ne leur confèrent pas un poids suffisant. D'autre part, sur le plan de la forme, pour le cycle 4, il manque le titre de chacun des quatre champs d'apprentissage en amont des attendus de fin de cycle. De plus, le contenu des deux colonnes du tableau concernant le champ « Adapter ses déplacements à des environnements variés » est rigoureusement identique et il subsiste une ou deux fautes de frappes peu convenables à ce niveau d'écriture.

De quelle marge de manœuvre disposons-nous, alors que le vote au CSE est imminent ?

Nous vous proposons **de différer le vote de la partie EPS des programmes**, lors du prochain CSE ou, si cette solution s'avère impossible techniquement, **de lancer un travail de réflexion et de concertation ouvert aux différentes « acteurs » de l'EPS en vue de produire un additif ou un complément aux programmes** qui aurait, lui, force de loi. Dans cette hypothèse, notre association se tient prête à contribuer à cette tâche.

Vous comprendrez Madame la Ministre que notre démarche vise principalement à faire en sorte que les enseignants d'EPS puissent, à partir d'éléments plus opérationnels, mobiliser toute leur expertise professionnelle afin de garantir à tous les collégiens une pleine et complète contribution de l'EPS aux cinq domaines de formation.

En espérant vivement que notre demande sera prise en compte, nous restons à votre disposition pour vous exposer plus précisément les arguments de notre association. Dans l'attente, recevez, Madame la Ministre, l'expression de nos plus respectueuses salutations.

Pour le Bureau national,

François Lavie,
Président de l'AE-EPS,

